

**ANNEXES**, sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

**A.** ☐ (Le cas échéant) un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges

**B.** un dossier de diagnostics techniques comprenant :

☐ un diagnostic de performance énergétique ;

☐ un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;

☐ une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante <sup>(13)</sup> ;

☐ un état de l'installation intérieure d'électricité ;

☐ un état de l'installation intérieure de gaz dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes <sup>(14)</sup> ;

☐ un état des risques et pollution des sols et le cas échéant un état des servitudes <sup>(15)</sup> ;

☐ le cas échéant, un document informatif relatif au plan d'exposition au bruit ;

**C.** ☐ une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ;

**D.** ☐ un état des lieux <sup>(16)</sup> ;

**E.** ☐ le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location <sup>(17)</sup> ;

**F.** ☐ le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables <sup>(18)</sup> ;

**G.** ☐ une liste entretien et réparation locative ;

